



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : mercredi 1er juin 2022 à 18h00 salle de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat.

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CABANES, M. CANCHES, Mme COURET, M. FEVRIER, M. LACARRIERE, M. MALVEZIN, M. MANHES, M. MERAL, Mme PLANTECOSTE, M. PONTON, M. ROUET.

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. TURQUET (ayant donné pouvoir à M. MANHES), M. SERIEYS (ayant donné pouvoir à M. MANHES).

Excusé(e)s :

M. CASTANIER, M. CANTOURNET, M. CHARREIRE, Mme FORESTIER-GRAMOND, M. PIGANIOL M. VIEYRES.

M. Manhès ouvre la réunion, présente les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1- Présentation du Bilan Comptable 2021 par le Cabinet Comptable

Mme Mathonier présente ce bilan

Côté dépenses :

Après une année 2020 exceptionnelle du fait de la crise sanitaire qui a engendré de l'activité partielle et des exonérations de charges, l'Office de Tourisme retrouve une activité quasi normale. Ainsi, il est à noter que l'augmentation de la masse salariale et des charges est à nuancer. En effet, il ne s'agit pas réellement d'une augmentation mais d'un retour à un fonctionnement "normal" de l'Office de Tourisme. On note une petite baisse dans les dépenses de fonctionnement. Le budget "Promotion" est stable. Les honoraires sont en baisse car en 2020, l'Office de Tourisme avait fait appel à un cabinet privé afin de répondre à l'obligation de rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cette dépense n'apparaît plus en 2021.

Côté recettes :

La subvention de la Communauté de Communes reste identique. Le montant de la taxe de séjour augmente de 12 000 €. Ce montant correspond à la taxe de séjour perçue en 2019. Une subvention supplémentaire est intégrée au budget. Il s'agit d'une aide dans le cadre du Programme Leader pour la requalification des circuits de randonnée pédestre en Châtaigneraie cantalienne pour un montant de 37 295€ .

Les activités de Production et Prestations vendues sont en légère augmentation (1 600€).

Le résultat de l'exercice 2021 est bénéficiaire pour un montant de 58 106€. Ce résultat s'explique en majeure partie par la subvention exceptionnelle obtenue dans le cadre du Programme Leader.

Le bilan comptable 2021 est soumis au vote des membres présents et représentés
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2-Dossiers en cours - Taxe de Séjour, Projet VTT:

- Taxe de Séjour

Le document fait état de la perception de la taxe de séjour 2020. A ce jour, le montant de la taxe déclarée est de 104 544,77€ soit une baisse de près de 18% par rapport à 2019. 2020 correspond à l'année de la COVID. La crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse de l'activité touristique.

En 2020, la Taxe Additionnelle Départementale a également été déclarée. Le taux de la taxe additionnelle départementale est de 10% qui doit être ajouté à la taxe de séjour de la Châtaigneraie cantalienne. A ce jour, elle représente 9 053,62€. Cet écart correspond aux dossiers sur lesquels la taxe additionnelle n'est pas indiquée.

La liste des dossiers non clos est communiquée.

Pour l'année 2021, au 25 mai 2022, le montant de la taxe de séjour déclarée est de 135 466,45€. Il s'agit de la meilleure année en termes de recettes de taxe de séjour. La Châtaigneraie cantalienne a bien rebondi en 2021 et a su bénéficier de l'effet "après COVID".

De manière générale, la progression est notée au niveau des plateformes de réservation en ligne et de Gîtes de France.

La liste des dossiers non clos en 2021 est également communiquée.

- Projet VTT

Pour rappel, 6 circuits de randonnée VTT ont été créés en 2021. En 2022, il s'agit de concrétiser les circuits de la phase 2.

Suite à des rencontres avec les mairies concernées, 6 nouveaux circuits ont été proposés.

- Circuit 7 : 23,5 Km - Départ Marcolès, Vitrac
- Circuit 8 : 38 Km - Départ Boisset
- Circuit 9 : 49 Km - Départ possible Maurs, Leynhac, Boisset, St Antoine, Puy Capel
- Circuit 10 : 16 Km - Départ Siran
- Circuit 11 : 23 Km - Départ Laroquebrou, St-Gérons
- Circuit 12: 29 Km - Départ Roannes Saint-Mary 29 km

TOTAL: 178,5 km

M. Balmisse présente les analyses des circuits suite au repérage terrain qui a été réalisé par les guides accompagnateurs du Puy Mary

A la lecture de ce compte rendu, 2 circuits posent problème : le circuit de Boisset et de Maurs. M. Balmisse propose que les 4 premiers circuits puissent être opérationnels cet été. Les 2 circuits restants seront revus à l'automne. La commande du balisage est en cours.

- Randonnée Pédestre

2 circuits de randonnée pédestre vont s'ajouter à la collection des 53 sentiers existants. Il s'agit d'un circuit à Leucamp : ce sentier de randonnée vient en remplacement de l'existant pour lequel il y avait des difficultés de passage. Il est intitulé "Du Granit au wolfram".

Le deuxième circuit est situé à Ladinhac. Il s'agit d'un circuit de 7km qui propose des panneaux pédagogiques sur le patrimoine notamment. Il est intitulé " Entre clocher et ruisseau de Cances".

Le devis pour le balisage qui sera réalisé par le comité départemental de randonnée pédestre est en cours de signature à la Communauté de Communes.

-Questions diverses:

Mme Plantecoste, Maire de Leucamp et Vice-Présidente de la Communauté de Communes informe le Conseil de la réception en Mairie d'un courrier émanant des services de la Préfecture. Ce courrier indique qu'il est désormais interdit de positionner des panneaux sur les départementales pour informer les automobilistes de l'existence de restaurants, musées, commerces...à proximité sous peine de recevoir une amende de plus de 200€ par jour et par panneau à compter du 1er juillet 2022.

Ce changement pourrait dans un premier temps être préjudiciable pour les commerces et professionnels du tourisme car le délai d'application est court. Sur du moyen terme, il peut permettre de réfléchir à une politique d'harmonisation des pratiques sur le territoire. Il reste à connaître quelles sont les attentes de la Préfecture afin de respecter la réglementation.

M. Manhès informe le Conseil de changements de personnels au sein de l'Office de Tourisme.

Mme Lydie Demaison a démissionné de son poste d'Animateur Numérique de Territoire en mars 2022. Elle est remplacée à compter du 14 juin 2022 par Mme Murielle Combret.

Précédemment, Mme Combret occupait également le poste d'Animateur Numérique de Territoire à l'Office de Tourisme d'Aurillac et de son Pays. Mme Combret est une habitante de la Châtaigneraie cantalienne.

Mme Sandra Benoit qui est arrivée à l'Office de Tourisme il y a un peu plus de 3 ans , repart dans les Alpes en Isère.

Mme Benoit termine son contrat le 12 juillet prochain et sera remplacée à compter du 4 juillet par M. Pascal Moureaux.

M. Moureaux nous vient de l'Office de Tourisme de Reims où il a travaillé pendant une quinzaine d'années. Il est également guide conférencier. M. Moureaux et sa famille sont de nouveaux habitants du Cantal et de la Châtaigneraie.

Mme Couret et M. Rouet respectivement Présidente et Secrétaire de l'Asv'Olt Base Nature à Vieillevie informent le Conseil du changement de statut de la base de canoë. Son statut associatif évolue pour passer sous Scic - Société coopérative d'intérêt collectif :

La société coopérative d'intérêt collectif est une entreprise coopérative constituée sous forme de SARL, SAS ou SA qui a pour objet "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale".

Fin de la réunion à 20h.